

Programme de la Formation

PATHOLOGIES ET DURABILITÉ DU BOIS DANS LA CONSTRUCTION

2 jours soit 14 heures de formation

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Module : Agents de dégradation et approche de la maîtrise de la durabilité du bois dans la construction

Modalité pédagogique : Présentiel

Date(s) : mardi 28 septembre 2021 au mercredi 29 septembre 2021

Lieu : Ordre des architectes du centre - 44/46 quai Saint-Laurent 45000 Orléans

Date de l'évaluation finale : 29 septembre 2021

CONTEXTE GÉNÉRAL

Cette formation vise à approfondir les connaissances des apprenants sur la durabilité du bois, les agents de dégradations biologiques, les techniques de protection du bois dans la construction (traitements biocides du bois, traitements innovants, prévention constructive) et la réglementation (loi « termites », loi Alur, Règlement Européen sur les produits biocides).

PRISE EN CHARGE

Selon critères, faire demande à votre OPCA

[Fif-pl](#) pour les libereaux

[Opco EP](#) pour les salariés

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information

RÉFÉRENT HANDICAP

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez des renseignements ou conseils sur votre projet de formation, contactez notre référent : CACCO Federica - 02.38.54.08.96 - info@ma-cvl.org

PUBLIC CIBLE

Architectes

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Présentation didactique en salle

Méthode de formation participative basée sur l'échange

Évaluation sur support : quizz, études de cas...

Un questionnaire préalable sera envoyé en amont de la formation

Tour de table avant le début et à la fin de chaque journée de formation

Questionnaire d'évaluation à chaud auquel il faut répondre pour recevoir les attestations de participation et de présence

Questionnaire d'évaluation à 3 mois portant sur l'ancrage des acquis et sur le transfert des compétences par les stagiaires et l'entreprise

Locaux accessibles au public PMR

MODALITÉS DE SANCTION

Établissement d'une attestation de stage

Module

Agents de dégradation et approche de la maîtrise de la durabilité du bois dans la construction

2 jours soit 14 heures de formation

Modalité d'apprentissages : Présentiel

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Modalité Pédagogique : Présentiel

Date(s) : mardi 28 septembre 2021 au mercredi 29 septembre 2021, 09h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30

Lieu : Ordre des architectes du centre - 44/46 quai Saint-Laurent 45000 Orléans

Date de l'évaluation finale : 29 septembre 2021

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

A l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Identifier les principaux types de dégâts pouvant être occasionnés au bois
- Effectuer un diagnostic efficace basé sur les dernières connaissances en pathologies du bois dans le bâtiment

A l'issue de la formation, les participants auront acquis :

- Les connaissances élémentaires sur les agents biologiques susceptibles de dégrader le bois (biologie, mode et conditions de développement dans le bois)
- Les notions de base sur la durabilité naturelle du matériau bois
- Les outils théoriques nécessaires au bon choix d'une essence de bois et des moyens à mettre en oeuvre pour lui apporter une durabilité compatible avec l'usage et la durée de vie souhaitée (durabilité naturelle ou conférée, choix de la conception)
- Les connaissances élémentaires sur la réglementation française visant à protéger les constructions contre les agents biologiques du bois

FORMATEUR(S)

KUTNIK Magdalena

OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Présentation didactique en salle à travers un PPT
- Méthode de formation participative basée sur l'échange
- Quizz
- Échantillons mises à disposition pendant la formation

PROGRAMME

JOUR 1 - Agents de dégradation du bois dans la construction

Matin

Introduction aux agents biologiques et à la durabilité du bois

- 1) Les termites :
 - Les différents types de termites
 - Répartition des différentes espèces
 - Biologie et habitat
 - Cycles biologiques et paramètres influençant leur développement
 - Dissémination
 - Typologie des dégâts

- 2) Les autres insectes xylophages et les insectes nidificateurs :
 - Cycles biologiques et paramètres influençant leur développement
 - Présentation des principales espèces (biologie, répartition, dégâts)

Après-midi

Les champignons dégradant le bois :

- Généralités sur les champignons du bois
- Cycles biologiques et paramètres influençant leur développement
- Présentation des principaux types de champignons
- Particularités (cycles, développement, typologie des dégâts) des :
 - Champignons lignicoles : moisissures et champignons de bleuissement du bois
 - Champignons lignivores : de pourriture brune, blanche et molle

Les bases de la maîtrise de la durabilité des ouvrages en bois :

- Les classes d'emploi du bois
- La durabilité naturelle du bois
- L'imprégnabilité du bois
- La durée de vie attendue

JOUR 2 – Approche de la maîtrise de la durabilité du bois

Matin

Prévenir le risque biologique dans la construction : le cadre réglementaire français, obligations, conséquences sur la construction et l'usage du bois :

- La loi « termites »
- La loi Alur

Les grands principes de la préservation du bois :

- Les enjeux du traitement préventif du bois
- Qualité et sécurité des bois traités : cadre réglementaire et cadre normatif
- Produits et procédés de traitement préventif
- Les traitements curatifs

Après-midi

- Principales techniques de protection du bois : durabilité naturelle, préservation traditionnelle, nouveaux procédés de protection du bois, durabilité par la conception
- Comment protéger l'ouvrage durablement : choix de l'essence de bois, des systèmes de protection (préservation, finition), règles de bonnes pratiques de construction et durabilité par le design
- Tour de table

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

A retourner par courrier complété et accompagné des éléments mentionnés dans les conditions générales de vente à :
Maison de l'Architecture Centre-Val de Loire 44 Quai Saint Laurent 45000 Orléans
02.38.54.08.96 - info@ma-cvl.org

FORMATION : PATHOLOGIES ET DURABILITÉ DU BOIS DANS LA CONSTRUCTION

Module : Agents de dégradation et approche de la maîtrise de la durabilité du bois dans la construction

Modalité pédagogique : Présentiel

Date(s) : mardi 28 septembre 2021 au mercredi 29 septembre 2021, 09h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30

Lieu : Ordre des architectes du centre - 44/46 quai Saint-Laurent 45000 Orléans

Date de l'évaluation finale : 29 septembre 2021

Durée : 2 jours soit 14 heures

Places limitées à : 8

Date de clôture des inscriptions : 01/09/2021

(Inscription possible ultérieurement si session confirmée)

PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

Nom : **Prénom :**

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Date de naissance : **Département de naissance :**

E-mail personnel : *(E-mail individuel / personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)*

Téléphone portable : **Date d'entrée dans l'entreprise :**

Diplôme d'Etat d'Architecte DE/HMONP : Oui / Non **Architecte DPLG :** Oui / Non

Numéro personnel National d'Architecte :

Activité du stagiaire :

Mode d'exercice :

- Architecte
- Architecte expert
- Architecte d'intérieur
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre :

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre :

Prise en charge éventuelle de la formation :

- Fonds professionnels : Libéral
- Fonds professionnels : Salarié CIF
- Fonds professionnels : Salarié CPF
- Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- Fonds professionnels : Pôle emploi
- Fonds propres
- Fonds publics : Agents (État, Collectivités ...)
- Fonds publics : Instances européennes
- Fonds publics : État
- Fonds publics : Conseils régionaux
- Fonds publics : Pôle emploi
- Fonds publics : Autres ressources publiques

Nom de l'organisme de prise en charge :

- FAFIEC
- FIF PL
- OPCO/EP (ACTALIANS)
- Autre :

Demande de subrogation : Oui / Non

ORGANISME / ENTREPRISE

Raison Sociale :

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Type d'entreprise : **Activité principale :**

Gérant(e) : **Fonction :**

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Téléphone : **E-mail :**

Siret : **N° société d'architecture :** **Effectif dans l'organisme :**

Module 1 : Agents de dégradation et approche de la maîtrise de la durabilité du bois dans la construction		14h / 2 jours	
Coût pédagogique	ADHÉRENT Maison de l'architecture 2021 (<i>Justicatif obligatoire</i>)	720,00 € €
	NON ADHÉRENT Maison de l'architecture 2021	760,00 € €
		TOTAL €

MODE DE PAIEMENT

Chèque Virement

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET

Conditions Générales de Vente

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE MAISON DE L'ARCHITECTURE CENTRE-VAL DE LOIRE

- 1 – Le prix indiqué couvre les frais pédagogiques, le déjeuner et les documents de synthèse.
 - 2 – Le règlement du prix s'effectue à l'inscription par chèque à l'ordre de la Maison de l'Architecture, accompagné du bulletin d'inscription. Les factures tiennent lieu de convention de formation simplifiée. L'attestation de fin de formation est adressée au participant après la formation sous condition de l'émargement de la feuille de présence.
 - 3 – Le lieu de la formation n'est pas contractuel. Elle pourra se dérouler à une autre adresse dans le même secteur géographique.
 - 4 – Les demandes d'annulation doivent être formulées par écrit (LRAR). Elles donneront lieu à remboursement intégral si elles sont reçues 10 jours ouvrables avant le premier jour de la formation. Après cette date, l'intégralité du prix sera dû, sauf cas de force majeure, à savoir limitativement : maladie, accident, décès ou grève des transports, et sur présentation d'un justificatif.
- En cas d'annulation de la part du stagiaire les frais annexes ne seront pas remboursés.
Les demandes de remplacement sont admises à tout moment.
En cas d'absence ou d'abandon au cours d'une conférence, l'intégralité du prix est payable en totalité.
La MA Centre se réserve le droit de reporter
ou d'annuler une formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.